

Délibération n° 2.02
Soutien exceptionnel en faveur du monde agricole au titre de l'année 2021

Intervention d'Alban BRUNEAU

Notre collectivité est chef de fil en matière de solidarités, il est normal que nous exerçons cette compétence oh combien importante, d'autant que la hotte Covid est grande ouverte aujourd'hui.

Nous voterons donc pour cette délibération.

Cependant, la délibération propose pour l'année 2021, d'augmenter le montant des subventions accordées aux petits investissements agricoles à hauteur maximale de 4.000 euros pour les opérations conventionnelles et 4.500 euros pour les projets portés par des exploitations en agriculture biologique et les jeunes agriculteurs.

Il me semble que l'écart de traitement entre les exploitations dites conventionnelles et celles en agriculture biologique est d'un montant de 500 euros, ce qui ne nous paraît pas suffisant pour inciter les agriculteurs à passer à l'agriculture biologique.

Or les années qui servent à passer d'un système à l'autre sont un passage financier difficile pour les agriculteurs, donc il est de notre responsabilité, de la responsabilité des pouvoirs publics de les aider à franchir cette marche.

Par ailleurs, une chose m'intrigue dans cette délibération. Les agriculteurs ont sûrement l'un des métiers les plus difficiles que ce soit en nombre d'heures ou de conditions de travail. Je ne doute pas un seul instant que la crise du COVID ait davantage compliqué l'exercice de leur métier. Néanmoins, contrairement aux autres délibérations visant à aider des acteurs économiques à faire face à la crise COVID, nous n'avons ici aucun élément détaillant les difficultés rencontrées par les agriculteurs.

Pourrions-nous avoir un état des lieux des conséquences de la crise sanitaire en Seine-Maritime sur nos exploitants agricoles ?